



**COMITE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

**CONTRAT**

**POUR L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION**

**CHAMPIONNAT DE CHAMPAGNE  
ARDENNE DE VELO TOUT TERRAIN**

**2005**

**CROSS COUNTRY  
DESCENTE  
XC MARATHON  
ENDURO VTT**

# CONTRAT

**Entre les soussignés:**

**Le Comité de Champagne Ardenne de la Fédération Française de Cyclisme**, dont le siège social est situé 9 Place Louis Demaison , BP 5, 51673 REIMS, représenté par son Président, Monsieur Michel VERCRUYSSSE.

**La Commission Régionale VTT**, représentée par son Président, Monsieur Alain GHILONI.

**Le Comité Départemental de ..... de la FFC**, représenté par son Président, Monsieur .....

**d'une part,**

**Et :**

**Le Club dénommé .....**  
Dont le siège social est situé à .....  
Représenté par son Président, Monsieur .....

**d'autre part.**

Sur la proposition de sa Commission Régionale VTT,  
Le Comité Directeur du Comité Régional de Champagne Ardenne de la FFC a décidé de retenir la candidature :  
du club dénommé .....  
pour l'accueil et l'organisation du **CHAMPIONNAT de CHAMPAGNE ARDENNE de VTT .....**,  
qui se déroulera le.....,  
avec .....

Cette décision de la FFC a été prise en compte tenu de l'engagement écrit du club candidat de se conformer aux conditions techniques, administratives et financières du présent contrat.

## 1) **ENGAGEMENTS DE LA FFC**

### **A- Obligations liées à l'organisation sportive :**

Elle aura l'entière responsabilité :

- 1) du choix définitif des parcours.
- 2) de la nomination du superviseur général de l'organisation.
- 3) de la nomination des commissaires de course (FFC), et des médecins chargés du contrôle médical (DDJS).
- 4) du chronométrage (voir avenant descente).
- 5) de l'établissement et de l'homologation des résultats.
- 6) de la délivrance des titres régionaux.

### **B)- Droits cédés par la FFC :**

La FFC autorise le club organisateur :

- à utiliser dans sa communication le label :

**CHAMPIONNAT DE CHAMPAGNE ARDENNE VTT.**

A négocier pour son compte l'espace de promotion disponible : affiches, programmes, portiques ou banderoles « départ – arrivée », plaques de cadre, dossards...

### **C)- Présence de l'ELITE Régionale VTT :**

La FFC n'autorise aucun de ses licenciés « option VTT » à participer à une autre compétition VTT le même jour, sauf dérogation expresse accordée par le Président Régional sur proposition de la Commission Régionale VTT.

## 2) **ENGAGEMENTS DU CLUB UNION CYCLISTE JOINVILLE VALLAGE**

### **A)- Engagements financiers :**

#### **1) Droits d'organisation:**

Le club .....  
versera au Comité de Champagne Ardenne de la FFC la **somme de 367 €**

Ce montant intègre:

- L'octroi du label « Championnat de Champagne Ardenne ».
- Les moyens techniques et humains mis à disposition par la CRVTT.
- La participation au fond de solidarité du Comité régional soit 23 €
- Les indemnités des commissaires (**hors frais kilométriques:0,08 €/ km**).

#### **2) Droits individuels:**

Conformément à la réglementation fédérale (tarif officiel 2005), le club organisateur reversera au Comité Régional de Champagne Ardenne, par concurrent inscrit, **3,15 €** pour les licenciés jeunes **minimes et cadets**, et **4,55 €** pour les **autres catégories** et pour les **licenciés FFC**, ceci dans les 48 heures après l'épreuve. Les droits d'engagement individuel perçus par le club organisateur pourront varier de **8 à 15 € maximum**, en fonction des prestations offertes aux compétiteurs et compétitrices. **Ils seront minorés de 50 %** pour les catégories jeunes : **minimes, cadets et juniors**

.Le tarif sera proposé par le club organisateur et soumis à la CRVTT. Un exemplaire est à joindre au présent contrat.

### 3) Grille de prix coureurs:

- Le club adresse au Comité régional en plus des droits d'organisation, un chèque de  
a) 845€ si grille totale avec prix Minimes et Cadets.  
b) 801 € si grille avec prix Cadets.  
c) 733 € sans prix Minimes et Cadets.

**Nota pour a-b-c:** rayer les deux mentions non choisies, et entourez celle correspondant à la grille choisie, jointe en annexe.

### 4) Prix en nature:

- L'organisateur et ses partenaires pourront attribuer des lots en nature aux concurrents les plus valeureux, en particulier ceux qui n'auront pas bénéficié de la grille de prix officielle.

### B) Accueil des officiels et des commissaires:

- Dans tous les cas, l'organisateur devra prendre en charge le repas du jour de l'épreuve (8 personnes au maximum).
- Il prendra en charge également le superviseur de l'épreuve dès la veille de l'épreuve pour l'hébergement et les repas.
- Dans certains cas, exemple: domicile éloigné de plus de 130 kms, il devra prendre la délégation en charge dès la veille de l'épreuve.

### C) Moyens techniques et humains devant être mis en place par l'organisateur:

#### SERVICE MEDICAL (au minimum):

- Un médecin sur site ou identification du médecin de garde.
- Deux secouristes avec assistance radio.
- Une ambulance est vivement conseillée.
- Un véhicule tout terrain en cas d'inaccessibilité au circuit.

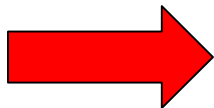
#### ASSISTANCE MOTORISEE:

- Une moto tout terrain ouvreuse dont le pilote connaît parfaitement le parcours.
- Une moto de fermeture pour la sécurité et la relève des commissaires et signaleurs.

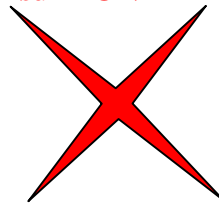
#### BALISAGE:

Il doit être effectué à l'aide de flèches normalisées FFC rouges sur fond blanc de préférence. Tout autre modèle de flèches est possible à condition de respecter une uniformité d'ensemble et des couleurs très visibles.

Types de flèches à utiliser : **ROUGE sur FOND BLANC** et **ROUGE sur FOND ROUGE**



1) **DIRECTIONNELLES**  
Droite, Gauche ou tout Droit



2) **MAUVAISE DIRECTION**



3) **DANGER**

Ce balisage doit être renforcé par de la rubalise aux points sensibles et aux changements de direction (rubalise de chantier à proscrire).

Ce balisage doit être mis en place 48 heures avant l'épreuve et sera vérifié par l'organisateur régulièrement jusqu'au moment du départ de l'épreuve.

**RAVITAILLEMENT:**

- Deux répartis sur le parcours avec solides et liquides.
- A l'arrivée.

**CONTROLES:**

- Protection de tous les croisements routiers et à tous les points jugés sensibles.
- Contrôle de passage tous les 10 kms et aux points sensibles (pour éviter la tentation de prise de raccourcis).

**REMISE DES DOSSARDS ET DES PLAQUES OBLIGATOIRES:**

- 4 personnes compétentes à disposition des commissaires deux heures avant les différents départs.
- Les engagements reçus avant le jour de l'épreuve seront déjà repris sur les feuilles d'émargements (fournies par le Comité régional ou sous format informatique).
- Prévoir une table « pré engagés » et une table « engagés sur place ».
- Pour la gestion informatique, les mêmes renseignements devront être notifiés: Nom; prénom, club, n° de licence, catégorie.
- Chaque catégorie sera bien différenciée sur ces feuilles.

**INFRASTRUCTURE « DEPART ARRIVEE »:**

- L'aire de départ doit être vaste, si possible verte, et permettre la mise en grille de dix compétiteurs de front et ne pas présenter de rétrécissement avant plusieurs centaines de mètres.
- L'arrivée doit être matérialisée en haut par un portique ou une banderole et au sol par une ligne. Elle devra se situer sur une portion plate ou montante et comporter un local permettant d'abriter les commissaires de course des éventuelles intempéries.

**COMMUNITES:**

- Prévoir des sanitaires et des douches chaudes « séparées hommes et dames ».

**LAVAGE DES VELOS:**

- Prévoir un ou deux points de lavage « haute pression ».

**CONTROLES MEDICAL:**

- Prévoir un local équipé conformément à la réglementation en vigueur à proximité de la ligne d'arrivée.

**PRESENTATION DES AUTORISATIONS:**

- Au superviseur de la compétition.

**NATURE DU PARCOURS:**

- Conformément aux normes fédérales, prévoir un circuit avec peu ou même pas du tout de parties goudronnées, afin de privilégier la technique des compétiteurs. Le circuit sera contrôlé plusieurs semaines avant l'épreuve par un membre mandaté de la CRVTT, et au besoin modifié.

## **AVENANT POUR LES EPREUVES DE DESCENTE**

- **Le Chronométrage** est à la charge de l'organisateur qui doit disposer de techniciens compétents et de matériel adapté soit:
  - Au sommet:** Un chronométrateur équipé au minimum d'un chrono avec imprimante.  
Un starter qui donne les départs dans l'ordre d'une grille pré éditée.
  - A l'arrivée :**Un chronométrateur équipé au minimum d'un chrono avec imprimante.  
Un assistant qui inscrit les numéros de dossards sur la bande.  
Un commissaire qui prend les numéros de dossards dans l'ordre d'arrivée.
- Si possible un tableur qui calcule les temps de course des coureurs et donne instantanément le classement. Au minimum une calculatrice qui permet de faire rapidement la soustraction: temps d'arrivée moins temps de départ.
  
- **Le parcours sera sécurisé**, tenu par des signaleurs qui devront se voir et communiquer à l'aide de sifflets pour annoncer l'arrivée des compétiteurs, faire évacuer les spectateurs indisciplinés ou signaler d'éventuels dangers.
- Le dispositif médical de base pour le cross country devra être doublé et la présence d'un médecin obligatoire.

## **AVENANT POUR LES EPREUVES ENDURO VTT**

- Le chronométrage des spéciales, l'enregistrement des temps de liaison, le calcul des pénalités et des temps globaux sont à la charge de l'organisateur qui doit disposer de techniciens compétents et de matériel adapté
- A chaque début et fin de parcours de liaison, un commissaire et un assistant équipés d'une horloge horodateur
- A chaque début et fin de spéciale, un chronométrateur et un assistant équipés d'un chrono avec imprimante.
- Possibilité d'utiliser la formule simplifiée sans horodateur.

**Fait en triple exemplaire à Reims le.....2005**

**Le Président du club organisateur**

**Le Président du Comité Départemental**

**Le Président de la CRVTT**

**Le Président du Comité de Champagne Ardenne**

**PS: parapher toutes les pages et faire précéder la signature de « lu et approuvé, bon pour accord ».**